



CROSS NATIONAL VAL DE MARNE-ILE DE FRANCE

Parc Interdépartemental des Sports Paris Val de Marne

Dimanche 16 novembre 2025

REGLEMENT

1. LIEU

Les parcours sont situés dans la plaine Sud du Parc Interdépartemental de Paris/Val de Marne.

2. MOYENS D'ACCÈS

- Voiture : autoroute A86, sortie carrefour Pompadour, Parc interdépartemental des sports, Plaine Sud. Itinéraire fléché ;
- RER : ligne A, station St-Maur Créteil puis BUS ligne TVM station "Parc interdépartemental des Sports" ;
- SNCF : ligne RER D station "Créteil-Pompadour" ;
- Parkings : à proximité. Accès règlementé.

3. ASSURANCES

- Responsabilité civile : les Organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite ;
- Individuel accident : les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Personnes mineures : La participation au cross est soumise à la présentation obligatoire soit

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Découverte, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Personnes majeures : la participation au cross est soumise à la présentation obligatoire

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Lien de connexion du PPS : <https://pps.athle.fr>

• ATTENTION

- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et/ ou d'accident survenu sur le parcours. Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur Club. La couverture médicale sera assurée par la Croix Rouge.

4. SÉCURITÉ – CIRCULATION – CONTRÔLE

Des commissaires de course seront présents sur le parcours pour en assurer la sécurité et effectuer les contrôles permettant la bonne régularité de l'épreuve. Attention, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Soyez prudents.

5. DOSSARDS

- Retrait des dossards sur place, le dimanche 16 novembre à partir de 8h45.
- Sur les courses 9 (Elite H) et 12 (Elite F), les Espoirs devront porter un dossard **E** dans le dos, les Masters un dossard **M** dans le dos.

6. RÉSULTATS

- Les résultats seront affichés sur le site athle.live et le live de la FFA
- **ATTENTION**
Pas de Classement Individuel pour les Course 13 et 14 des Eveils Athlétiques, seul un classement par équipe sera effectué.

7. COURSES INDIVIDUELLES

- Coupes et lots aux trois premiers de chaque catégorie (hors éveil athlétisme), coupe à la première équipe (sur 4 athlètes) ;
- Coupe au 1er et 1ère Master de chaque catégorie d'âge Master homme et femme ;

8. COURSES 1/2/8/9/12

- Primes aux meilleurs athlètes hommes et femmes, au classement scratch ;
- Les primes seront envoyées aux clubs et athlètes après vérification des licences et résultats des contrôles anti dopage.

9. COURSES 13/14

Animation éveil athlétisme : [document explicatif](#)

- Chaque enfant participant aux courses Eveils doit parcourir la plus grande distance possible sur un parcours déterminé, en 6 minutes ;
- Chaque coureur/coureuse aura un dossard à puce (important pour les résultats, donc veiller à bien respecter les associations dossards/athlètes) ;
- Chaque coureur/coureuse parcourra une boucle d'environ 200-225 mètres (boucle qui passera par l'arrivée, départ et le point N) sur une durée de 6 minutes ;
- A l'issue des 6 minutes, les athlètes devront regagner l'arrivée en marchant afin de récupérer leur médaille.
- Le dossard avec puce permettra de compter le nombre de tours de chaque athlète ;
- Un classement par équipe sera effectué sur les 4 « meilleurs » athlètes (addition du nombre de tours des 4 athlètes ayant effectué le plus grand nombre de tours)

10. CLASSEMENTS PAR EQUIPE

- Le nombre d'athlètes Mutés et/ou Etrangers est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories ;
- N-B : un athlète est considéré comme muté pour une période de 365 jours à compter de sa date de mutation.

11. CHALLENGE INTERCLUBS

Le Challenge Interclub Cross-country est un challenge qui récompense les clubs ayant le plus de coureurs de bon niveau. C'est un challenge du nombre "qualitatif".

Sur les courses à partir de benjamins (course 1 à 6, 8, 9 et 12), les 20 premiers de chaque course marquent 1 point pour leur club.

Sur la course 2 et 3, les classements homme/femme sont séparés. Sur la course 12, les juniors femmes (2006-2007) ont un classement séparé.

Sur la course 1, les femmes ne marquent pas de points, les points des espoirs, Elite et Masters femmes sont attribués sur la course 12.

Le club vainqueur étant celui ayant le plus de points. Les 6 premiers clubs seront récompensés.

Afin de départager les ex-aequo, le club ayant marqué des points dans le plus grand nombre de courses sera classé devant.

CLASSEMENT	PRIMES
1er	800 €
2 ^{ème}	600 €
3 ^{ème}	450 €
4 ^{ème}	300 €
5 ^{ème}	200 €
6 ^{ème}	150 €

12. RELAIS 4x1600M CROSS MIXTE

4x1600m Cross Mixte, ouvert aux athlètes des catégories Cadets à Masters.

- **Article 1 – Engagement**

Les engagements se font en remplissant le formulaire d'engagement du relais Cross disponible sur le site du cdathle94.fr. Le formulaire est à envoyer par mail à frederic@cdathle94.fr avant le jeudi 13 novembre à 12h00. La composition d'équipe inscrite sur le formulaire devra être respectée le jour de la course puisque l'attribution des dossards se base sur le formulaire.

- **Article 2 – Composition d'équipe**

- Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux (2) féminines et deux (2) masculins ;
- L'ordre des coureurs est imposé : masculin-féminin-masculin-féminin pour la saison 2025-2026
- Un athlète ne peut effectuer qu'un seul relais et pour une seule équipe ;
- L'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie cadets à la catégorie master ;
- Si une modification d'équipe doit avoir lieu, vous devez envoyer la nouvelle composition par mail à frederic@cdathle94.fr avant le jeudi 13 novembre 12h00. Passé ce délai, la modification sera à effectuer une heure avant la course.

- **Article 3 – Classement**

Les trois (3) premiers clubs seront récompensés.

- **Article 4 – Athlètes mutés et/ou étrangers**

Conformément à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA une équipe ne peut avoir plus d'un (1) muté et/ou étrangers.

- **Article 5 – Retrait des dossards**

Chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club. Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

13. ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

La LIFA et le CDA 94 ont défini une liste de 10 gestes écoresponsables :

- Je n'achète que le nécessaire
- Je mutualise mes équipements
- Je préfère les modes de déplacements doux
- J'économise l'eau et l'énergie
- Je donne une seconde vie à mon matériel
- J'ai une alimentation saine et responsable
- Je réduis mes déchets et je les trie
- Je respecte mon environnement
- Je respecte les règles et les usages
- J'agis pour le mieux vivre ensemble

14. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

- L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », qui lui est applicable ;
- Les participants sont informés que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA ;
- Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme ;
- Les participants ont le droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.